

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Tel : 02-43-01-10-73

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Le dix-sept décembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, BIGARRET Gaël, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, JOUIN Malvina

Absents excusés : DECRESSAC Guillaume, PIPART Eric, LEGRAND Jérôme CHARPENTIER Adeline

Absent non excusé :

Date de la convocation :10/12/2020

Secrétaire de séance : Mme DUVAL Angélique

Date d'affichage : 10/12/2020

Pouvoirs :

M Pipart donne pouvoir à Mme Fougeray

Mme Charpentier donne pouvoir à Mme Duval

M Decressac donne pouvoir à Mme Boulay

M Le Grand donne pouvoir à Mme Frangeul

ORDRE DU JOUR

Décision modificative n° 3 du budget principal :

Madame le Maire informe les membres présents, qu'une décision modificative n° 3 du budget principal est nécessaire pour :

- Assurer le remboursement des arrhes aux locataires ayant versé les sommes sur un exercice antérieur, soit 795 €
- Permettre de réimputer en investissement les sommes versées à l'occasion des travaux effectués sur le commerce local et plus particulièrement sur l'aménagement de la zone snacking, pour la somme de 6083 €
- Aussi la décision modificative n° 3 du budget principal est proposée au vote de l'assemblée délibérante :

Section de fonctionnement

Article	Dépenses
022- dépenses imprévues	-795 €
673- annulation de titres sur exercices antérieurs	795 €

Section d'investissement

Article	Dépenses
21318- autres bâtiments publics	6083 €
2315- immobilisations-	- - 6083 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 telle que résumée ci-dessus.

Plan Mayenne Relance : formalisation de la demande de subvention

Madame le maire informe le conseil municipal de la mise en place par le département du Plan Mayenne Relance.

Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation de la commune est de 15974 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées avant le 1^{er} juillet 2021.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'étudier l'affectation de notre dotation aux projets suivants :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 13853.76 €
- Remplacement des lampes mercure par des led sur secteur éclairage public : 2120.24 €

A cet effet, les estimations détaillées pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'éclairage public sont présentées et peuvent se résumer ainsi :

Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	NATURE DES RECETTES	MONTANT ATTENDU
Mission de maîtrise d'œuvre	5850 €	7020 €	DETR 30 % sur ensemble	34573 €
Diagnostic amiante avant travaux	2000 €	2400 €	CTR 2020	19742 €
Chauffage/ventilation/plomberie	40600 €	48720 €	Aide à la transition écologique du département 10 % sur 34000 €	3400 €
Isolation/faux plafonds	9800 €	11760 €	CR Pays de la Loire (Aide spécifique rénovation bâtiments publics)	13600 €
Menuiseries extérieures	19500 €	23400 €	ADEME fonds chaleur	4940 €
Électricité	7000 €	8400 €	CEE	2086.24 €
Sous total 1	76900 €	92280 €	Plan relance du département	13853.76 €
Dépenses imprévues	7690 €	9228 €		
Variantes	15600 €	18720 €		
Sécurisation plancher combles	3564 €	4277 €		
Changement fenêtres école	3640 €	4368 €		
TOTAL DEPENSES	115244 €	138292.80 €	TOTAL RECETTES	92195 € soit 80 % du projet
			FCTVA N+1	22685.55 €
			RESTE A CHARGE COLLECTIVITE	23412.25 €

Eclairage public

	Dépenses	Recettes
Remplacement des 41 foyers lumineux	20379.21 €	
Subvention DETR		10189.60 €
Plan de relance Département Mayenne		2120.24 €

Contrat territoire Département		3337 €
Autofinancement		4732.37 €
TOTAL	20379.20 €	20379.20 €

Les opérations proposées étant cohérentes avec les schémas départementaux, Madame le Maire propose de les retenir dans le cadre de notre dotation Mayenne- Relance- Volet Communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de l'affectation de la dotation communale « Plan de Relance Mayenne » sur les opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux pour 13853.76 € et sur l'opération éclairage public pour 2120.24 €, qui auront lieu en 2021.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Service animation jeunesse : validation des animations et tarifs pour février et avril 2021

Madame Frangeul, présente les activités qui pourraient être proposées pour le fonctionnement du service jeunesse au cours des vacances de février et avril 2021, sur la première semaine pour chacune des deux périodes :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les propositions d'animations du service jeunesse à réaliser pendant les vacances de février et avril 2021, et les tarifs associés tels que résumés ci-dessous :

Activités de février 2021	Tarif QF A	Tarif QF B	Tarif QF C	Tarif H C
Soccer	8€	8 €	10€	20 €
Atelier cuisine	3 €	4 €	5 €	10 €
Animation Thème Harry Potter	4 €	5 €	6 €	12 €
Ping Pong Badminton	1 €	2 €	3 €	6 €
Lettre Motivation CV	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Activités vacances avril 2021	Tarif QF A	Tarif QF B	Tarif QF C	Tarif H C
Soirée Burger	4€	5 €	6 €	12 €
Sortie Escalade	10€	12 €	14 €	28 €
Arts Plastiques	4 €	5 €	6 €	12 €
Aide à la recherche de stage et Jobs d'été	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Etude des propositions commerciales pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

Madame le Maire informe les membres présents qu'après la dénonciation du crédit-bail en cours près de John Deere Finance et à terme la restitution du tracteur tondeuse en place, des négociations ont été entreprises pour l'acquisition d'un nouvel engin.

Les propositions financières sont donc les suivantes :

	Entreprise LESIEUR	Entreprise BREILLON BERTRON
Modèle	GROUNDMASTER 7210 TORO	Tondeuse autoportée JOHN DEERE 1550
Moteur	KUBOTA diesel 3 cylindres 1123cm3	Diesel
Puissance	35 CV	24 CV
Transmission	Transmission directe intégrée	Transmission hydrostatique
Direction	Direction assistée à 2 manettes réglables avec amortisseurs hydrauliques	
Roues	Anti crevaison	4 roues motrices
Embrayage	De PDF multidisque à bain d'huile	
Réservoir	43L	
Plateau de coupe	1.57m RECYCLER avec chandelle de relevage – calibre 7	Carter de coupe 1.52m MULCHING

Lames	En acier trempé de 6.4mm	
Siège		Siège pneumatique
Route	Kit homologation route et gyrophare	Homologation route
Garantie pièces et MO	2 ans ou 1500 heures échues	5 ans
Prêt de matériel	Oui	Oui
Extension de garantie	Jusqu'à 4 ans pour 980€ en sus	

Offre commerciale

	Entreprise LESIEUR	Entreprise BREILLON BERTRON
Modèle	GROUNDMASTER 7210 TORO	Tondeuse autoportée JOHN DEERE 1550
Montant HT	25 500.00€	18 890.00€
	<i>1 jeu de lames OFFERT</i>	<i>1 jeu de lames OFFERT</i>
		NB : Loyer de février non réglé 767€ + avoir de la date de livraison au 15/02/2021 (Ex : 15/01-15/02=255.74€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de l'acquisition près de l'entreprise Breillon Bertron d'un tracteur tondeuse de marque John Deere pour la somme de 18890 € HT ,
- Accepte les offres commerciales complémentaires proposées par la société,
- Mandate Madame Le Maire pour procéder à toutes signatures utiles à ce dossier.

Questions diverses :

Contrat de territoire 2016/2021 : modification de la délibération du 26 novembre 2020

Madame le Maire rappelle aux membres présents la demande d'attribution de crédits d'un montant de 13187 € affectés à la rénovation des cuisines de la salle Abbé Saget.

L'attribution de la globalité de cette somme à cette opération ne peut se faire au motif que le reste à charge de la collectivité est inférieur à 20 %.

Aussi, il vous est proposé de répartir la somme sur deux opérations en cours soit :

- 9850 € à l'opération rénovation des cuisines de la salle Abbé Saget

-3337 € sur l'opération éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la répartition financière du solde de la dotation Contrat de Territoire telle que résumée ci-dessus,

Bail commercial : proposition de suspension des loyers

Madame le Maire expose que la crise sanitaire a contraint à la fermeture des commerces locaux et elle propose d'entériner la décision de suspension des loyers commerciaux à percevoir près d'Au Coin d'La Rue :

Elle rappelle que les loyers ont été émis de janvier à avril 2020 puis de mi-juillet à fin octobre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Dans l'attente de l'évolution des conditions sanitaires et de la date de réouverture des commerces de restauration, maintient la suspension des loyers de l'année 2020 jusqu'à la reprise de l'activité du commerce local.

Lotissement de Guérambert- lot 3 espaces verts – DGD- renonciation à pénalités

Madame le Maire expose que le décompte général définitif du lot 3 espaces verts dont le titulaire est Goronnaise de Jardins ne peut être définitivement soldé pour le moment.

Aussi, afin de formaliser le paiement il y a lieu de délibérer sur le renoncement aux pénalités prévues dans l'acte d'engagement initial de ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renoncer aux pénalités prévues dans l'acte d'engagement du lot 3 espaces verts du lotissement de Guérambert dont l'entreprise Goronnaise de Jardins est titulaire,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche utile à l'aboutissement de cette décision.